

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02889

Numéro SIREN : 818 002 958

Nom ou dénomination : ROSSINVEST

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2022 sous le numéro de dépôt 2108

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ROSSINVEST Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

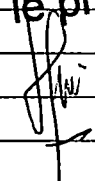
Adresse de l'entreprise 690 chemin de Mazaroues 13100 AIX EN PROVENCE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 1 8 0 0 2 9 5 8 0 0 0 2 8 Néant *

Exercice N clos le, 30/09/2021

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
		Frais de développement *	CX	CQ
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
		Fonds commercial (1)	AH	AJ
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
		Constructions	AP	AQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU
		Immobilisations en cours	AV	AW
		Avances et acomptes	AX	AY
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
		Autres participations	CU	CV
		Créances rattachées à des participations	BB	BC
		Autres titres immobilisés	BD	BE
		Prêts	BF	BG
		Autres immobilisations financières*	BH	BI
	TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE
		Disponibilités	CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

certifié conforme
le président



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ROSSINVEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 791 220 ..)			DA	2 791 220
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	(2 446 460)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	513 085
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	857 845
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 811
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 469 327
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 698
	Dettes fiscales et sociales			DY	5 597
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 485 433	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 343 279	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 485 433	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 811	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	25 434	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	25 434	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(25 434)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	127 941	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	41 076	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	100 915	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	141 992	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	100 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	174 400	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	274 400	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(132 407)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(29 901)

certifié conforme
le président

Désignation de l'entreprise <u>SAS ROSSINVEST</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 650 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 650 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 101 415	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 101 415	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI 548 584	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK 5 597	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 919 933	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 406 847	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 513 085	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP
		- Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ 41 076
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK 174 400
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	101 415		
	Produits des cessions d'éléments d'actif		650 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

certifié conforme
le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. M.', written over the text 'le président'.

Annexes

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portef		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations	x		
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrié des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations	x		
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précède		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de com		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x		
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier	x		
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels	x		
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de group		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 30 septembre 2021 ont été établis selon les normes définies par le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983.

ANNEXE SIMPLIFIEE au BILAN et au COMPTE de RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2021 dont le total est de 2 343 279.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de 513 086 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Les titres de participation détenus de la Société d'exploitation du Château de DRUDAS ont fait l'objet, par mesure de prudence, d'une dépréciation à hauteur de 240 340 € à la clôture de l'exercice 31 décembre 2017. Lors de la clôture de l'exercice au 30 septembre 2018, une nouvelle dotation pour dépréciation a été constatée pour un montant de 546 460 €. Au 30 septembre 2019, une dotation pour dépréciation a de nouveau été constatée pour un montant de 207 000 €. Ainsi, la provision totale au 30 septembre 2021 s'élève à 993 800 €. Ces dépréciations successives se justifient par la durée de mise en place de l'activité (Hôtel-restaurant).
- La société détient également plusieurs autres titres immobilisés qui faisaient l'objet, par mesure de prudence, d'une dépréciation au 30 septembre 2018. Au cours de l'exercice 2019, la liquidation judiciaire a été prononcée pour les sociétés FIVE FIVE / HOLIMOTION et AFRIMARKET. Au 30 septembre 2021, la société FIVE FIVE / HOLIMOTION est radiée du registre du commerce et des sociétés. Les titres ont, par conséquent, été sortis de l'actif et la dépréciation initialement constituée a été intégralement reprise. Concernant la liquidation de la société AFRIMARKET, celle-ci demeure en cours. La société ROSSINVEST détient également des titres dans la société EPSILON pour une valeur de 150 000 €. Une dépréciation de ces titres a été constituée à hauteur de 100 000 € du fait des pertes cumulées par la société EPSILON. Ainsi, au 30 septembre 2021, les dépréciations des autres titres immobilisés s'élèvent à 350 207 €.

B. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice, ni par rapport à l'exercice précédent.

Règles et méthodes comptables

D. Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice, ni par rapport à l'exercice précédent.

E. Faits significatifs

- En décembre 2017, la société ROSSINVEST a consenti un abandon de compte courant à caractère financier avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant global de 255 364.50 € au profit de sa filiale la société d'exploitation du Château de DRUDAS. Durant l'exercice 2018, la société a de nouveau consenti un abandon de compte courant pour un montant de 265 000 €. Au cours de l'exercice 2018-2019, la société ROSSINVEST a de nouveau effectué un abandon de créances à hauteur de 300 000 € puis de nouveau 265 000 € au cours de l'exercice 2019-2020 et 174 400 € au cours de l'exercice 2020-2021, portant le montant net des abandons de créances au 30 septembre 2021 s'élève à 1 259 764.50 €.
- L'abandon consenti sur l'exercice au 30 septembre 2021 a été inscrit en charges financières et non en charges exceptionnelles.
- Cession des parts sociales de la SCI AZZAP/ROSSINVEST le 13 septembre 2021.
Cession du compte courant détenu par la société auprès de la SCI pour une valeur de 550 000 € qui doit être remboursé sur l'exercice 2021/2022.

h

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 138 649		601 569	2 537 080
- Autres titres immobilisés	501 123	200 000	100 916	600 207
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	3 639 771	200 000	702 484	3 137 287
ACTIF IMMOBILISE	3 639 771	200 000	702 484	3 137 287

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			200 000	200 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			200 000	200 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant			601 069	601 069
Cessions			500	500
Scissions				
Mises hors service			100 916	100 916
Diminutions de l'exercice			702 484	702 484

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL SE DU CHATEAU DE DRUDAS 31480 DRUDAS	2 000 000	-993 071	100,00	-137 289
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI PRIMESTIA PARTNERS 75007 PARIS	1 000	31 815	12,50	1 023 529

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 000 000	1 006 200	49		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	125	125	248 289		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrangè					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 061 955 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	511 955		511 955
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	550 000	550 000	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 061 955	550 000	511 955
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	5 211

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des immobilisations

	Montant	Valeur Retenue	Justification
Titres AFRIMARKET	250 207		Liquidation judiciaire prononcée le 18/09/2019
Titres SECD	2 000 000	993 800	Baisse des capitaux propres SECD
Titres EPSILON	150 000	50 000	Pertes d'exploitation successives
TOTAL	2 400 207	1 043 800	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 791 220,00 euros décomposé en 2 791 220 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 485 434 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 811	1 811		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (Dettes fournisseurs et comptes rattachés)	8 698	8 698		
Dettes fiscales et sociales	5 597	5 597		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 469 328	1 469 328		
Produits constatés d'avance				
Total	1 485 434	1 485 434		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice do				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 469 328 euros.

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 844
Total	6 844

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 750 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

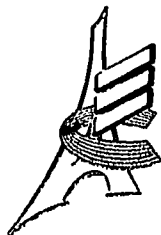
	30/09/2021	30/09/2020
Produits financiers de participation	41 077	7 385
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge	100 916	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	141 992	7 385
Dotations financières aux amortissements et provisions	100 000	
Intérêts et charges assimilées	174 400	266 464
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	274 400	266 464
Résultat financier	-132 408	-259 079

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	101 416	
Produits des cessions d'éléments d'actif		650 000
TOTAL	101 416	650 000



CABINET JEAN LEWKOWICZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**C^m REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE PARIS**

**4 BIS, RUE FABRE D'EGLANTINE
75012 PARIS - TÉL. 01 46 23 35 17 +**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30.09.2021**

SASU ROSSINVEST

690 chemin de Mazargues
13100 Aix-en-Provence

A l'assemblée générale des actionnaires de la société ROSSINVEST

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée dans votre procès verbal en date 29 décembre 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société ROSSINVEST relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant : au 30/09/2021 les capitaux propres restent inférieurs à la moitié du capital pour 537 764 €, cependant le montant du compte courant créditeur de l'actionnaire unique s'élève à 1 469 327 €.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement personnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice. En particulier, concernant :

- la crise liée à la pandémie de Covid-19

J'ai vérifié en particulier que la principale filiale « la SARL SE DU CHATEAU DE DRUDAS » avait mis en place toutes les mesures nécessaires pour faire face à la crise sanitaire. A ce jour on peut donc raisonnablement estimer que la continuité de son exploitation est assurée.

- titres de participations dont le montant net figure au bilan pour 1 031 325 €

J'ai vérifié que ce montant n'était pas supérieur à la quote-part de capitaux propres détenue dans chacune des filiales.

- autres titres immobilisés dont le montant net figure au bilan pour 350 000 €

J'ai vérifié que ce montant correspondait bien aux perspectives de développement des activités concernées, et que les provisions avaient été constatées en conséquence.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 12 janvier 2022 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires de la société ROSSINVEST.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport à la page 4, et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 08 février 2022

Jean LEWKOWICZ
Commissaire aux Comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci, proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 08 février 2022

Jean LEWKOWICZ
Commissaire aux Comptes



Comptes annuels

2021

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

SAS ROSSINVEST

690 chemin de Mazargues
13100 AIX EN PROVENCE

Siret : 81800295800028
APE : 6420Z

SARL Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables - Normandie

20, place Saint Marc

76000 ROUEN

Tél. 02-35-61-36-10

Fax. 02-35-61-24-82

Courriel : contact@cabinet-martini.fr

 **MARTINI
& ASSOCIÉS**

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/21	Net au 30/09/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 537 080	993 800	1 543 280	2 144 849
Autres titres immobilisés	600 207	350 207	250 000	150 000
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 137 287	1 344 007	1 793 280	2 294 849
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	550 000		550 000	
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				67 186
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	550 000		550 000	67 186
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 687 287	1 344 007	2 343 280	2 362 035

Bilan

	Net au 30/09/21	Net au 30/09/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 791 220	2 791 220
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 446 460	-2 164 030
Résultat de l'exercice	513 086	-282 430
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	857 846	344 760
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 811	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 811	
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 469 328	2 002 407
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 698	14 368
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfiques</i>	5 597	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	5 597	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		500
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 485 434	2 017 275
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 343 280	2 362 035

Compte de résultat

	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	%	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
Total						
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	25 435		23 350		2 085	8,93
Total	25 435		23 350		2 085	8,93
MARGE SUR M/SES & MAT	-25 435		-23 350		-2 085	8,93
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Total						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-25 435		-23 350		-2 085	8,93
Produits financiers	141 992		7 385		134 607	NS
Charges financières	274 400		266 464		7 936	2,98
Résultat financier	-132 408		-259 079		126 672	-48,89
Opérations en commun	127 941				127 941	
RESULTAT COURANT	-29 902		-282 430		252 528	-89,41
Produits exceptionnels	650 000				650 000	
Charges exceptionnelles	101 416				101 416	
Résultat exceptionnel	548 585				548 585	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	5 597				5 597	
RESULTAT DE L'EXERCICE	513 036		-282 430		795 516	-281,67

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 30 septembre 2021 ont été établis selon les normes définies par le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983.

ANNEXE SIMPLIFIEE au BILAN et au COMPTE de RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2021 dont le total est de 2 343 279.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de 513 086 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Les titres de participation détenus de la Société d'exploitation du Château de DRUDAS ont fait l'objet, par mesure de prudence, d'une dépréciation à hauteur de 240 340 € à la clôture de l'exercice 31 décembre 2017. Lors de la clôture de l'exercice au 30 septembre 2018, une nouvelle dotation pour dépréciation a été constatée pour un montant de 546 460 €. Au 30 septembre 2019, une dotation pour dépréciation a de nouveau été constatée pour un montant de 207 000 €. Ainsi, la provision totale au 30 septembre 2021 s'élève à 993 800 €. Ces dépréciations successives se justifient par la durée de mise en place de l'activité (Hôtel-restaurant).
- La société détient également plusieurs autres titres immobilisés qui faisaient l'objet, par mesure de prudence, d'une dépréciation au 30 septembre 2018. Au cours de l'exercice 2019, la liquidation judiciaire a été prononcée pour les sociétés FIVE FIVE / HOLIMOTION et AFRIMARKET. Au 30 septembre 2021, la société FIVE FIVE / HOLIMOTION est radiée du registre du commerce et des sociétés. Les titres ont, par conséquent, été sortis de l'actif et la dépréciation initialement constituée a été intégralement reprise. Concernant la liquidation de la société AFRIMARKET, celle-ci demeure en cours. La société ROSSINVEST détient également des titres dans la société EPSILON pour une valeur de 150 000 €. Une dépréciation de ces titres a été constituée à hauteur de 100 000 € du fait des pertes cumulées par la société EPSILON. Ainsi, au 30 septembre 2021, les dépréciations des autres titres immobilisés s'élèvent à 350 207 €.

B. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- C. Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice, ni par rapport à l'exercice précédent.

Règles et méthodes comptables

D. Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice, ni par rapport à l'exercice précédent.

E. Faits significatifs

- En décembre 2017, la société ROSSINVEST a consenti un abandon de compte courant à caractère financier avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant global de 255 364.50 € au profit de sa filiale la société d'exploitation du Château de DRUDAS. Durant l'exercice 2018, la société a de nouveau consenti un abandon de compte courant pour un montant de 265 000 €. Au cours de l'exercice 2018-2019, la société ROSSINVEST a de nouveau effectué un abandon de créances à hauteur de 300 000 € puis de nouveau 265 000 € au cours de l'exercice 2019-2020 et 174 400 € au cours de l'exercice 2020-2021, portant le montant net des abandons de créances au 30 septembre 2021 s'élève à 1 259 764.50 €.
- L'abandon consenti sur l'exercice au 30 septembre 2021 a été inscrit en charges financières et non en charges exceptionnelles.
- Cession des parts sociales de la SCI AZZAP/ROSSINVEST le 13 septembre 2021.
Cession du compte courant détenu par la société auprès de la SCI pour une valeur de 550 000 € qui doit être remboursé sur l'exercice 2021/2022.

ROSSINVEST

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 2 791 220 euros

Siège social : 690 Chemin de Mazargues

13100 Aix-En-Provence

RCS AIX-EN-PROVENCE 818 002 958

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2021

DECISION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIÈME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 513.085 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 513.085 €

Affectation

- En diminution du report à nouveau débiteur, soit 513.085 euros

Capitaux propres

L'associé unique constate que les capitaux propres ne sont pas reconstitués et qu'ils demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président

Jean ROSSI

